

INTERNET RESPONSABLE

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE ET D'INTERNET

Droit à un compte personnel

Chaque élève a droit à un compte personnel ouvrant accès à un espace de travail personnel et confidentiel.

Chaque élève s'engage à ne pas prêter son compte et à ne pas utiliser celui d'autrui.

Projet pédagogique

Chaque élève s'engage à utiliser les ordinateurs, et en particulier Internet, dans un but exclusivement pédagogique.

L'accès aux ressources informatiques se fait avec l'accord et sous le contrôle du professeur responsable de la séance.

La connexion à des services tels que messageries personnelles, dialogues en direct (chat...), forums, weblogs, jeux est interdite, sauf autorisation de l'enseignant.

Respect des valeurs humaines

Il est interdit de consulter ou de publier des documents à caractère raciste, violent ou pornographique, ainsi que tout document pouvant porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'autrui.

Respect des droits d'auteur

Il est interdit de télécharger des œuvres (images, textes, musiques, films...) protégées par le droit d'auteur.

Respect des ressources mises à disposition des élèves

Chaque élève s'engage à :

- manipuler le matériel avec précaution
- ne pas modifier la configuration des postes de travail et du réseau.

Sanctions en cas de manquements à la charte

Tout manquement à la charte fera l'objet de sanctions appropriées.